

La redevance incitative, nous inciter à mieux trier et à composter

La question quant à une tarification permettant la responsabilisation de l'utilisateur est en cours sur l'ensemble des communautés de communes du Sybert, représentant un ensemble de 225 000 habitants. Afin de bénéficier des expériences et avancées du plus grand nombre, la CCVSV et la Communauté de Communes des Rives de l'Ognon, qui mènent ce projet conjointement, assistent à de nombreuses rencontres sur ce thème.

Qu'est ce que la tarification incitative ?

Les communes ou leurs groupements, sont tenus d'assurer la collecte et l'élimination des déchets ménagers, ainsi que celle des déchets non ménagers qui peuvent être collectés et traités sans sujétion technique particulière.

L'instauration d'une tarification incitative permet en effet l'application du principe pollueur – payeur aux usagers du service. Elle doit intégrer le niveau de production de déchets pour facturer l'utilisateur. Les comportements plus ou moins vertueux de ce dernier vont influencer sur sa facture.

Une tarification incitative à quoi ?

L'utilisateur est encouragé à modifier ses comportements vers :

- ▶ Une augmentation du tri (pour recyclage)
- ▶ Une diminution des quantités de déchets résiduels et du gisement global (pour une prévention des déchets)
- ▶ Une optimisation des services (pour une maîtrise des coûts).

Tous ces dispositifs sont des sources de maîtrise des coûts.

Comment mettre en œuvre une tarification incitative?

La loi de programme relative à la mise en œuvre du Grenelle Environnement (Grenelle 1) dans son article 46 précise que « la redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM) et la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) devront intégrer, d'ici 5 ans, une part variable incitative devant prendre en compte la nature et le poids et/ou le volume et/ou le nombre d'enlèvements des déchets ».

Une réflexion est menée conjointement avec la Communauté de Communes des Rives de l'Ognon quant au passage à une tarification incitative.

C'est ainsi que mai, élus et techniciens ont rencontrés leurs pairs de la Communauté de Communes du Pays de Charlieu (Loire) où la redevance incitative est en place pour l'ensemble des usagers (foyers et professionnels) depuis un an.

Qu'est-ce que la Redevance Incitative ?

Il s'agit d'une redevance reposant sur 2 principes :

- Le principe du pollueur - payeur : l'utilisateur paye en fonction de ce qu'il jette.
- Le principe de responsabilisation de l'utilisateur.

Comment cela fonctionne à Charlieu ?

Les bacs roulants sont tous équipés d'une puce électronique qui permet :

- d'identifier le foyer ou le professionnel propriétaire du bac
- de comptabiliser le nombre de présentation de bac au service de ramassage.

C'est à partir de ces données que la facturation est établie.

Quels résultats ont été obtenus à Charlieu ?

Depuis la mise en place de ce procédé, les tonnages d'ordures ménagères ont baissé de 41 % et le tri sélectif avec les recyclables a augmenté de 27 %.

Le passage à la Redevance Incitative y est considéré comme un réel succès qui a contribué à révolutionner les mentalités.

Comment mettre moins d'ordures ménagères dans le bac OM (ORDURES MÉNAGÈRES)?

Le premier geste est de mieux trier avec le bac bleu de la collecte sélective : journaux, cartons, flaconnages (tout ce qui a un bouchon : bouteille d'eau, de jus de fruit, brique de lait....) cannette en alu ou en acier (cannette de bière, de jus de fruit).

Ensuite ne pas mettre dans le bac OM des objets allant en déchetteries

: piles (très dangereuses pour l'environnement), objets encombrants ou pouvant avoir une seconde vie (jouets, appareils ménagers et électriques ou électroniques...). La liste est longue.

Et enfin composter ses déchets organiques : épluchures de fruits, de légumes, marc de café. De plus en plus de foyers compostent individuellement et réutilisent ce compost pour les fleurs, le jardin.

Du compostage collectif est possible au pied des immeubles : La CCVSV réfléchit dans ce sens afin que chacun puisse réduire son tonnage d'ordures ménagères.

Que mettre dans le bac bordeaux des ordures ménagères ?

Dans ce bac bordeaux OM sont déposés les sacs poubelles des déchets ménagers contenant les déchets ordinaires provenant de la consommation et de l'entretien normal des habitations.

Les sacs poubelles dépassant des bacs ou mis au pied des bacs ou sur ces bacs ne sont pas ramassés par les collecteurs.

Pourquoi diminuer nos tonnages d'OM ?

Le but est de diminuer considérablement le tonnage de ces bacs OM car le prix de l'incinération augmente régulièrement ainsi que la nouvelle Taxe Générale sur les Activités Polluantes (T.G.A.P) mise en place par l'Etat et qui affecte chaque kilo d'ordures ménagères.

Cette taxe a été créée pour dissuader l'incinération et l'enfouissement qui sont pénalisés afin de favoriser la prévention (faire moins de déchets) et la valorisation des déchets (ex avec le recyclage).

Depuis 2005, toutes nos ordures ménagères sont brûlées à l'Usine d'Incinération des Ordures Ménagères (UIOM) du Sybert située à Besançon -Planoise, près de la chaufferie bois. Cette usine, contrôlée et mise aux normes régulièrement, comporte deux fours dont la vétusté de l'un est

aujourd'hui très avancée. Un nouveau four coûterait à l'achat environ 30 millions d'euros auxquels il faudrait ajouter des coûts de fonctionnement.

Le Sybert ne souhaite pas remplacer ce four. Le pari est ambitieux et demandera l'aide de tous : foyers et professionnels.

Vers quelle redevance demain sur la CCVSV ?

La facturation sera réalisée en fonction du litrage du bac OM, du nombre de présentations du bac (appelées nombre de levées) et peut être selon le poids de ce bac.

Ceux qui le désirent pourront sans doute avoir (demandant supplément de prix) un système "anti-vol" sur leur nouveau bac : système assez simple qui se déverrouille quand le bac est vidé dans le camion de collecte.

Ce système évite que votre poubelle ne soit remplie par d'autres personnes mal intentionnées.

Une étude sera conduite au cours de l'automne 2010 afin de permettre à la CCVSV d'envisager la solution la plus adaptée au territoire.

La participation de tous sera nécessaire, quels que soient l'âge, la résidence, l'activité. Il s'agit d'un pari ; un vrai défi de société est engagé.

L'ensemble de l'équipe de la CCVSV reste à votre écoute pour toute remarque ou supplément d'information.

